

Ville de SERAING



AVIS

**REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

DEMANDEUR : la société ArcelorMittal Belgium, Bd de l'Impératrice, 66 à 1000 Bruxelles

PERSONNE DE CONTACT : Mr Emmanuel Laurent, emmanuel.laurent@arcelormittal.com

OBJET : Renouvellement du permis d'environnement pour le maintien de ses activités de traitement d'acier (trois lignes de finition de traitement). Le site est situé sur la commune de Seraing, rue Gustave Baivy 50, à 4101 Seraing (Jemeppe).

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (Moniteur belge du 27 février 2008), la société ArcelorMittal Belgium informe les populations des communes de Seraing, Flémalle, Grâce-Hollogne, Saint-Nicolas et Liège de la tenue de la réunion d'information préalable qui aura lieu

Le mardi 12 juillet 2022 à 19 h

à la salle « Cité 2 »

Rue Antonin Delville, 140 - 4101 SERAING

Conformément à la législation en vigueur, la réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations ou suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :

- au Collège communal de la Ville de Seraing, Place communale 8 à 4100 Seraing ;

Avec copie

- au demandeur ArcelorMittal Belgium, à l'attention d'Emmanuel Laurent, Responsable Environnement Quai du Halage, 10 à 4400 Flémalle.

Etant donné que les délais prévus en matière d'organisation de la réunion d'information **sont suspendus entre le 16/07 et le 15/08**, les courriers **pourront être envoyés jusqu'au 27/08**. Par ailleurs, deux permanences auront également lieu pour toute personne n'ayant pas pu assister à la réunion d'information du 12 juillet 2022 :

Les mercredis 17 et 24 août 2022 De 16h30 à 18h30 A la Cité Administrative de Seraing

Place Kuborn 5 – 4100 SERAING - Un représentant d'ArcelorMittal Belgium se tiendra à disposition du public afin de présenter le projet et de répondre aux éventuelles questions.

Si vous le souhaitez, veuillez prendre rendez-vous par téléphone : **David BRUZZESE : +32(0)4 330 84 37** - par mail : ripp@seraing.be - Accueil Cité administrative : +32(0)4 330 83 11